

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 JUILLET 2023**

L'an deux-mille-vingt-trois, le dix-huit juillet, le Conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres, le douze juillet précédent, par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

Conseillers en exercice : **31**

Présents : **24**

ALEX : Patrick HERBIN

LA BALME-DE-THUY : Pierre BARRUCAND

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN : Franck PACCARD

LES CLEFS : Sébastien BRIAND, Nathalie BULEUX

LA CLUSAZ : Pascale MEROTTO

DINGY-SAINT-CLAIR : Bruno DUMEIGNIL

LE GRAND-BORNAND : Jean-Michel DELOCHE, Hélène FAVRE BONVIN, André PERRILLAT-AMÉDÉ

MANIGOD : Stéphane CHAUSSON

SAINT-JEAN-DE-SIXT : Danièle CARTERON, Didier LATHUILLE

SERRAVAL : Vincent HUDRY-CLERGEON, Philippe ROISINE

THÔNES : Grégory BAERT, Claude COLLOMB-PATTON, Benjamin DELOCHE, Amandine DUNAND, Chantal PASSET, Gaëlle VERJUS, Jean VULLIET

LES VILLARDS-SUR-THÔNES : Odile DELPECH-SINET, Gérard FOURNIER-BIDOZ

Pouvoirs : **5**

Laurence AUDETTE à Bruno DUMEIGNIL, Catherine HAUETER à Patrick HERBIN, Isabelle LOUBET GUELPA à Stéphane CHAUSSON, Didier THÉVENET à Pascale MEROTTO, Nelly VEYRAT-DUREBEX à Amandine DUNAND

Absents : **2**

Stéphane BESSON, Alexandre HAMELIN

Secrétaire de séance : Nathalie BULEUX

**DEL2023-054 - DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE TITULAIRE AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL THONES CŒUR DES VALLEES**

Rapporteur : Monsieur le Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-21, L2121-33 et L5211-2 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2020/056 du 29 juillet 2023 désignant les membres titulaires et suppléants appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Intercommunal Thônes Cœur des Vallées ;

Vu l'avis du Bureau en date du 11 juillet 2023 ;

Considérant qu'en raison de la démission de Monsieur Pierre BIBOLLET de son mandat de Conseiller communautaire, il convient de le remplacer en tant que membre titulaire au Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Intercommunal Thônes Cœur des Vallées ;

Considérant la composition actuelle des représentants au Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Intercommunal Thônes Cœur des Vallées ;

Titulaires	Suppléants
Mme Amandine DUNAND	M. Franck PACCARD
M. Pierre BIBOLLET	Mme Isabelle LOUBET-GUELPA
Mme Laurence AUDETTE	M. Claude COLLOMB-PATTON
M. André PERRILLAT-AMÉDÉ	M. Vincent HUDRY-CLERGEON

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

MM. Grégory BAERT et Sébastien BRIAND se portent candidats.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **DECIDE**, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret ;
- **PROCEDE** au vote dont le résultat est le suivant :
 - M. Grégory BAERT : 2 voix
 - M. Sébastien BRIAND : 25 voix
 - Abstentions : 2 voix
- **PROCLAME** M. Sébastien BRIAND, délégué titulaire pour représenter la Communauté de communes au sein du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Intercommunal Thônes Cœur des Vallées.

Le Président
Gérard FOURNIER-BIDOZ

La Secrétaire de séance
Nathalie BULEUX



B. P. Buleux

Délibération transmise en Préfecture le 26/07/2023
Publiée le 26/07/2026